**Dix-septième session du groupe de travail de**

**l’Examen périodique universel**

**(21 octobre – 1er novembre 2013)**

**Jordanie**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le jeudi 24 octobre 2013 (matin)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer \* ainsi que la délégation de la Jordanie.

La France salue l’engagement de la Jordanie en faveur des droits de l’Homme et l’attention qu’elle porte aux droits des femmes. Elle salue le moratoire sur la peine de mort en vigueur depuis 2006 et adresse les recommandations suivantes à la Jordanie :

1- Garantir la liberté d’opinion et d'expression en conformité avec le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Réviser la loi sur la presse et les publications afin d’alléger les restrictions à  l’information sur Internet. Assurer en droit et dans les pratiques judiciaires, la proportionnalité des peines pour les délits de diffamation ou d’expression.

2- Accorder des droits de citoyenneté égaux aux hommes et aux femmes.

3- Supprimer les circonstances atténuantes pour les crimes d’honneur. Renforcer les mesures de protection des femmes victimes ou menacées de violences.

4- Limiter le recours et la durée des détentions administratives. Veiller au respect de procédures judiciaires justes et équitables.

5- Prévenir les traitements cruels, inhumains et dégradants dans tous les lieux de détention, lutter contre l'impunité de leurs auteurs et reconnaitre la compétence du Comité contre la torture.

6- Abolir en droit la peine de mort et ratifier le deuxième protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

7- Assurer, au travers du code du travail comme dans les faits, la protection des droits de tous les travailleurs en Jordanie, quelle que soit leur origine.

Je vous remercie./.